YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99 192

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec les organismes « ALTHING Formation » et « ACTE 1 Formation », dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise pour des jeunes recrutés dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » (Agent de coordination et d'exécution du Plan Vert, agent de tri sélectif et agent d'entretien des espaces naturels), un programme de formation piloté par les organismes « ALTHING Formation » et « ACTE 1 Formation » sur le thème de l'Environnement, de la gestion des espaces verts communaux et de la politique du traitement des déchets,

CONSIDERANT que le programme de formation proposé par les organismes « ALTHING Formation » 4, rue Neuve des Plantes à Boussy Saint Antoine (91800) et « ACTE 1 Formation » 17, boulevard des Coquibus à Evry (91000) correspond aux besoins de la commune,

CONSIDERANT que le programme de formation proposé a reçu un avis favorable du CAPARIF, 192 B, rue Lecourbe à Paris (75015),

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec les organismes « ALTHING Formation » et « ACTE 1 Formation » précités, relative à un programme de formation à l'attention de jeunes recrutés dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » (agent d'exécution et de coordination du Plan Vert, agent de tri sélectif, agent d'entretien des espaces naturels), sur une durée de 18 jours (126 heures), répartis ainsi qu'il suit :

- 20 et 21 septembre 1999,
- 4, 5, 18, 21, 25 et 26 octobre 1999,
- 2, 4, 15, 16, 29 et 30 novembre 1999,
- 6, 7, 13 et 14 décembre 1999,

moyennant une contribution financière de 75 600 francs TTC (37 800 francs à « ACTE 1 Formation » et 37 800 francs à « ALTHING Formation »),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 22 juillet 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 50

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE 26 JUIL. 1999